

Mandat

AIM for Climate (Agriculture Innovation Mission for Climate, ou Mission pour l'innovation agricole pour le climat) est une initiative volontaire qui mobilise les participants autour d'un *BUT* commun : **intensifier et accélérer l'innovation dans les systèmes agricoles et alimentaires¹ à l'appui de l'action climatique.**

AIM for Climate a été lancé en 2021, lors dans la 26^e Conférence des parties sur les changements climatiques des Nations Unies (COP26), avec l'aval de la présidence britannique de la COP26. La présidence ayant mis l'accent sur la promotion de la science et de l'innovation afin d'aider à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et de résoudre la crise de la biodiversité tout en faisant face en parallèle à l'accroissement de la demande d'aliments et en assurant différents niveaux de résistance dans les systèmes alimentaires, AIM for Climate est conçu pour garantir de nombreux bénéfices connexes liés au climat, notamment pour la nature et la biodiversité, en mobilisant de nouveaux investissements à l'appui de l'innovation en matière d'agriculture intelligente face au climat.

Pour atteindre cet objectif, les participants d'AIM for Climate entendent catalyser l'appui à l'innovation agricole, notamment l'accroissement des investissements, afin d'aider à développer les ambitions mondiales et à soutenir une action climatique plus rapide et transformatrice dans tous les pays, notamment en permettant l'élaboration de politiques et la prise de décisions fondées sur la science et les données.

Ces investissements dans les systèmes agricoles et alimentaires peuvent améliorer les approches en place et déboucher sur de nouvelles manières d'augmenter durablement la productivité, d'améliorer les moyens de subsistance, de protéger la nature et la biodiversité, d'adapter et de développer la résistance au changement climatique, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de piéger le carbone. Dans son champ d'application et ses objectifs, AIM for Climate prend acte des mesures déjà prises et, au besoin, cherche à les compléter plutôt qu'à les reproduire. La mission a pour dessein d'être une initiative quinquennale, de 2021 à 2025.

La diversité, l'égalité des sexes et l'inclusion sont essentielles au succès d'AIM for Climate. AIM for Climate prend acte du large éventail de participants nécessaires à l'atteinte du but qu'il s'est fixé. Chaque participant apporte de la valeur ; AIM for Climate s'appuie sur l'ensemble des savoirs, des expériences et des cultures, et embrasse l'excellence inclusive².

La participation à AIM for Climate se fait sur une base volontaire.

CHAMP D'APPLICATION

AIM for Climate se concentre sur l'accroissement et l'accélération de l'appui à l'innovation agricole intelligente face au climat, notamment des investissements à ce niveau, dans les domaines suivants :

- 1) Percées scientifiques grâce à la recherche fondamentale agricole dans les établissements nationaux de recherche publique et universitaire ;
- 2) Recherche appliquée tant publique que privée, notamment par le biais d'un soutien apporté aux centres, institutions et réseaux de laboratoire de recherche au niveau international ;
- 3) Conception, démonstration et déploiement de produits, services et connaissances pratiques, exploitables et innovants en direction des producteurs et des autres acteurs sur les marchés, notamment par le biais de systèmes nationaux de vulgarisation de la recherche agricole.

OBJECTIFS

- 1) **Augmenter les investissements** : Démontrer l'engagement collectif afin d'augmenter sensiblement les investissements par les participants dans l'innovation agricole pour des systèmes agricoles et alimentaires intelligents face au climat sur cinq ans (2021–2025).
- 2) **Déverrouiller la coordination et la collaboration** : Soutenir les cadres et structures afin de permettre des discussions techniques et la promotion de l'expertise, des connaissances et des priorités à tous les niveaux nationaux et internationaux d'innovation afin d'intensifier l'impact des investissements des participants.
- 3) **Accroître la coopération** : Créer les structures qui conviennent pour permettre aux ministres, responsables scientifiques et autres parties prenantes idoines, en tant que points de contact clés et champions de la

coopération en matière d'innovation agricole liée au climat, d'accroître la création conjointe et la coopération entre les pays en matière de priorités de recherche communes.

¹ L'innovation comprend la recherche, la conception, la démonstration et le déploiement.

² L'excellence inclusive se définit comme la mise en place d'environnements scientifiques pouvant naître et profiter de toute un éventail de talents.

Mandat (suite)

CRITÈRES D'ADHÉSION

En rejoignant AIM for Climate, les participants entendent :

- 1) Accroître et accélérer les investissements dans l'innovation des systèmes agricoles et alimentaires à l'appui de l'action climatique ;
- 2) Reconnaître et amplifier les objectifs d'AIM for Climate ;
- 3) Identifier les soutiens, notamment les investissements, permettant à AIM for Climate d'atteindre ses objectifs et, ce faisant, de progresser en direction de son but ultime (voir la section Participation pour de plus amples renseignements) ;
- 4) Reconnaître et amplifier l'importance de l'élaboration de politiques et de la prise de décisions fondées sur la science et les données ;
- 5) Reconnaître l'importance de la coopération et des partenariats en matière d'innovation agricole liée au climat en identifiant des responsables scientifiques ou d'autres postes équivalents comme points de contact clé pour la mission ;
- 6) Participer aux activités futures d'AIM for Climate afin de créer un cadre de discussion et de promotion des priorités à tous les niveaux d'innovation, tant nationaux qu'internationaux ;
- 7) Entreprendre des activités dans le cadre de la mission qui soutiennent la conservation de la nature et de la biodiversité et qui s'alignent sur les Principes d'investissement responsable dans les systèmes agricoles et alimentaires³, conformément aux positions des participants.

ACTIVITÉS

Les participants à AIM for Climate sont encouragés à prendre part aux activités suivantes :

- 1) Une réunion annuelle ministérielle ou de haut niveau visant à réaffirmer les engagements politiques vis-à-vis de l'innovation agricole et à souligner les investissements à venir et les priorités émergentes ;
- 2) Des discussions annuelles entre les ministères et organismes participants de l'ensemble des partenaires publics sur les plus grandes priorités en matière d'innovation agricole dans le monde ;
- 3) L'identification de sprints vers l'innovation pour des initiatives de création conjointe et de financement coordonné entre les participants intéressés ;
- 4) La coordination avec d'autres initiatives pertinentes dans le but d'éviter les doublons et d'encourager les objectifs d'AIM for Climate ;
- 5) Des communications conjointes (p. ex. éditoriaux et réseaux sociaux) pour faire la promotion d'AIM for Climate et de ses objectifs ;
- 6) Des rapports indépendants et volontaires sur les dépenses annuelles et l'allocation des ressources en matière d'innovation agricole à l'appui du but d'AIM for Climate.

Les participants décideront éventuellement d'activités supplémentaires.

Mandat (suite)

³ Approuvé le 15 octobre 2014 par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) lors de sa 41^e session :
<http://www.fao.org/3/au866f/au866f.pdf>

Mandat (suite)

PARTICIPATION

En rejoignant AIM for Climate⁴, les participants expriment leur volonté de soutenir les objectifs et la catégorie de participation qu'ils ont choisie parmi les trois catégories suivantes : 1) partenaire gouvernemental, 2) partenaire de sprint vers l'innovation et 3) partenaire des connaissances. Les partenaires gouvernementaux et les partenaires de sprint vers l'innovation peuvent également soutenir les activités définies dans la catégorie des partenaires des connaissances et y participer.

Partenaire gouvernemental : Participants gouvernementaux qui annoncent une augmentation des investissements publics globaux dans l'innovation agricole pour des systèmes agricoles et alimentaires intelligents face au climat sur cinq ans (2021–2025). La responsabilité, le contrôle ainsi que la surveillance des investissements resteront du ressort du participant. Les participants de cette catégorie soutiennent également les objectifs d'AIM for Climate et entendent participer à ses activités.

Partenaire de sprint vers l'innovation : Participants non gouvernementaux qui annoncent une augmentation des investissements autofinancés globaux dans l'innovation agricole pour des systèmes agricoles et alimentaires intelligents face au climat sur les cinq ans à venir (2021–2025) afin de permettre l'investissement en faveur d'idées audacieuses visant à encourager l'innovation dans un délai rapide. Ces partenaires sont encouragés à faciliter les défis d'innovation avec la participation d'autres participants à AIM for Climate, dont les gouvernements. La responsabilité, le contrôle ainsi que la surveillance des investissements resteront du ressort du participant, à moins qu'il n'en décide autrement. Il conviendrait, dans l'annonce des nouveaux investissements, d'éviter toute double comptabilisation (p. ex. compter deux fois les mêmes investissements, c'est-à-dire une fois par les partenaires gouvernementaux et une seconde fois par les partenaires de sprint vers l'innovation).

Partenaire des connaissances : Participants non gouvernementaux, tels que les institutions privées de recherche, d'éducation et de vulgarisation, les organisations internationales, les entreprises, et des ONG, qui soutiennent les objectifs d'AIM for Climate, entendent participer à ses activités et annoncent leur intention d'amplifier l'innovation agricole par le biais des éléments suivants :

- **Partage des perspectives :** Partager les meilleures pratiques afin d'améliorer non seulement la dissémination d'efforts d'innovation agricole centrés sur l'adaptation aux effets du changement climatique et l'atténuation de ces derniers, mais aussi les impacts positifs de ces efforts.
- **Collaboration en matière d'innovation :** Lancer une collaboration souple, inclusive et ciblée centrée sur des domaines d'innovation spécifiques, guidée par les valeurs d'ouverture, de transparence, de réciprocité et de concurrence fondée sur le mérite.
- **Renforcement des capacités institutionnelles :** Collaborer pour améliorer les capacités en faveur de l'innovation agricole centrée sur le changement climatique, notamment les efforts d'amélioration de l'efficacité et de l'attribution des ressources des institutions d'innovation existantes.
- **Coordination** Faciliter le partage d'informations et les partenariats entre les différentes institutions publiques nationales d'innovation agricole et de recherche universitaire, les centres de recherche internationaux, les institutions, les réseaux de laboratoire et les systèmes nationaux de vulgarisation de la recherche agricole.
- **Démonstration et déploiement :** Soutenir les efforts en faveur des innovations générées et encouragées par le biais des activités d'AIM for Climate pour leur démonstration et/ou leur déploiement effectifs, efficaces et rapides afin de toucher les agriculteurs, producteurs d'aliments, etc., surtout dans les pays vulnérables au climat.

Il conviendrait que les participants identifient les contacts responsables de leur participation ainsi que, dans l'idéal, des responsables scientifiques ou des individus occupant un poste équivalent comme points de contact clés pour la coopération internationale en matière d'innovation agricole liée au climat. Un responsable

Mandat (suite)

scientifique s'occupe généralement de la gestion et/ou de la coordination des opérations scientifiques, technologiques et de recherche de son organisation. Ce type de poste pourra si nécessaire être créé pour l'occasion, et les coordonnées de la personne concernée fournies ultérieurement.

4 Rejoindre AIM for Climate en tant que partenaire gouvernemental, partenaire de sprint vers l'innovation ou partenaires des connaissances ne signifie pas que les participants se voient agréés ou qu'il existe un quelconque partenariat entre eux, mais implique leur intention de soutenir le but et les objectifs de l'initiative AIM for Climate.

Mandat (suite)

DÉFINITIONS

Agriculture : science ou pratique agricole, notamment la culture de plantes et l'élevage d'animaux dans le but de produire des aliments, des fibres, du carburant et d'autres produits.⁵

Agriculture intelligente face au climat : approche permettant de guider les mesures nécessaires pour transformer et réorienter les systèmes agricoles afin de soutenir le développement avec efficacité et assurer la sécurité alimentaire dans le cadre d'un climat en mutation. L'agriculture intelligente adaptée au climat entend répondre à trois objectifs principaux : augmenter durablement les revenus et la productivité agricoles tout en s'adaptant au changement climatique, en développant la résistance à celui-ci et/ou en réduisant ou éliminant les émissions de gaz à effet de serre.⁶

Innovation : recherche, développement, démonstration et déploiement, notamment création, développement et mise en œuvre d'un nouveau produit, processus ou service, dans le but d'améliorer l'efficacité, l'efficience ou l'avantage concurrentiel.

Recherche et développement (R&D) : travail créatif et systématique entrepris dans le but d'augmenter la somme des connaissances, notamment les connaissances de l'humanité, de la culture et de la société, et de concevoir de nouvelles applications du savoir disponible. La R&D couvre trois types d'activités : la recherche fondamentale, la recherche appliquée et le développement expérimental. Elle comprend la recherche fondamentale, la recherche appliquée sur des sources, processus et/ou infrastructures connexes, la recherche pour résoudre des obstacles techniques précis qui entravent le progrès, les activités de développement de technologies telles que les travaux d'intégration de systèmes, les projets pilotes, les prototypes et les passages à l'échelle intermédiaires qui préparent la technologie dans le but d'une démonstration à pleine ou quasi pleine échelle. L'objectif principal de ces projets est de prouver les coûts-bénéfices pour les utilisateurs finaux par rapport à la vérification de concepts et technologies d'ingénierie dans le cadre du processus de développement.

Démonstration : Projets conçus pour prouver qu'une technologie ou qu'un ensemble de technologies peuvent opérer à pleine ou quasi pleine échelle comme prévu par les résultats à échelle intermédiaire.

Déploiement : Activités effectuées pour soutenir la dissémination d'innovations dans les systèmes alimentaires et agricoles intelligents face au climat, notamment les énergies propres et les technologies et pratiques d'atténuation des émissions, les partenariats volontaires, le renforcement des capacités, l'assistance technique, l'accord de permis, l'élaboration et l'application de règles et réglementations ainsi que de codes et normes, etc.

Mandat (suite)

⁵ Dans le cadre d'AIM for Climate, comprend la sylviculture et les pêcheries.

⁶ Adapté de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture : <http://www.fao.org/climate-smart-agriculture/fr/>